



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 10 mars 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le vendredi 10 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 18 février.

Présents : BONASSI Stéphane - GARIOUD Christian – REVOL Gilbert - COTTAREL Guy-Noël, JACQUET Patricia – ALMAÏDA Marie, BLANCHET Alain, LEGLISE Sébastien

Excusés : MIGUET Corinne – Mathilde GONSETH – PADEY Guillaume

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08.

Nombre de votants : 08

Le quorum est atteint.

Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

Le Maire ouvre la séance à 20 heures

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif,
- Vote du compte de gestion
- Prise de délibération pour valider l'augmentation des travaux d'isolation des murs, plafond, et peinture.
- Questions diverses.

Vote du compte administratif :

DELIBERATION N° 03-2023 Objet : Approbation du compte administratif 2022

Sous la présidence de Madame Patricia JACQUET adjointe au maire en charge des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

année 2022	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Résultat de la section	Dépenses	Recettes	Résultat de la section
Résultats reportés	12 161.40 €	- €	- 12 161.40 €	- €	402 168.51 €	402 168.51 €
Résultats de l'exercice	161 509.21 €	244 818.10 €	83 308.89 €	122 298.12 €	260 237.31 €	137 939.19 €
Résultats globaux	173 670.61 €	244 818.10 €	71 147.49 €	122 298.12 €	662 405.82 €	540 107.70 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Totaux	173 670.61 €	244 818.10 €	71 147.49 €	122 298.12 €	662 405.82 €	540 107.70 €

Monsieur le Maire quitte la salle afin que les membres du Conseil Municipal procèdent au vote

Hors la présence de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022.

Vote du compte de gestion

DELIBERATION N° 02-2023

Objet : Approbation du compte de gestion 2022

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

TRAVAUX Malacote

DELIBERATION N° 2023-05

Objet : Réhabilitation du logement de Malacôte– révision des prix

Vu la consultation lancée par le maître d'œuvre Bati-Concept en date du 26 octobre 2020 ;

Vu la commission la Commission des Travaux du 4 décembre 2020 ;

Vu la délibération n°28-2020 du 8 décembre 2020 portant choix des entreprises ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux d'accepter les révisions de prix suivantes :

- Lot N°4 : une modification de cheneau descente eau pluviale montant 197€HT pour l'entreprise CBR.
- Lot n°8 : une plus-value de 1652.61€HT, montant supplémentaire, portant le lot 8 à 15 192.56€HT, total du lot détenu par l'entreprise SAS REIN'NOV.
- Lot n°15 : une plus-value de 1758.92€HT portant à 13 745.47€HT le montant total du lot 15 (2 devis : 9 112.48€ + 4 632.99€) détenu par l'entreprise Epur'estNature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les modifications proposées.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les devis de travaux relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Fibre optique

Le Maire présente le projet du déploiement de la fibre optique sur la commune, réalisé par l'entreprise Constructel .

Ce projet prévoit l'implantation de 18 poteaux supplémentaires sur les secteurs de l'Eglise, le Rubatier, la Croix ; une réunion est programmée le 30 mars 2023 avec l'entreprise, et le Département pour réfléchir à une autre solution.

Panneau d'affichage la croix

Modification du panneau d'affichage de la croix, une porte vitrée identique à celle du panneau de l'Abully sera installée.

Secrétariat de Mairie

Le secrétariat de Mairie est assuré par Monsieur Olivier MAURIN encadrant Madame Vanessa BLANC qui prendra son poste en juin 2023

Travaux communaux

En remplacement de l'employé communal, il est fait appel à un auto entrepreneur pour effectuer les travaux d'entretien.

Fin de la séance à 22h.

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

Le Maire
Christian GARIOUD